

Je suis allé voir par moi-même, dernièrement, l'entreprise de la Compagnie des jeunes Canadiens à Vancouver et je suis fier de vous faire part de l'excellente impression que m'ont faite les jeunes gens qui y travaillaient. On sentait qu'ils s'intéressaient à leur travail et en comprenaient l'importance. Ils sont convaincus de l'utilité de ce qu'ils font et s'inquiètent de leur avenir. Les honorables députés aimeraient peut-être connaître quelques-unes des tâches entreprises. L'un des volontaires fait office en quelque sorte de protecteur du peuple, sur le plan social; un autre a organisé une pouponnière; un troisième facilite le travail de recherche des membres d'un syndicat, sur les causes du malaise ouvrier, et leur aide à prendre des décisions efficaces en matière syndicale. D'autres volontaires aident les groupes de contribuables d'une région scolaire donnée à se procurer un jardin d'enfants; d'autres travaillent à des projets de lutte contre la pollution, à des programmes d'emplois d'été pour les étudiants et dans les taudis de Vancouver où ils essaient d'éveiller l'intérêt de la communauté pour qu'elle s'oppose entre autres choses à l'autoroute qui doit y être construite.

Outre les facteurs que j'ai déjà mentionnés, je devrais signaler un autre motif de préoccupation. Dans la première loi, je crois qu'on devait demander aux membres de la Compagnie des jeunes Canadiens de servir à l'étranger. Cette disposition a été rayée du nouveau projet de loi. Il me semble qu'à la lumière du récent rapport de l'ancien premier ministre, Lester B. Pearson, intitulé «Partners in Development», les membres de la Compagnie des jeunes Canadiens pourraient très bien se rendre utiles dans les pays émergents, en particulier dans ceux qui emploient l'une ou l'autre de nos deux langues officielles. Le Canada fait beaucoup pour améliorer le sort de ces nations moins favorisées que la nôtre. Les pays émergents n'offrent pas seulement un domaine où nos jeunes peuvent servir; je crois également que notre pays lui-même aurait profité de l'expérience acquise par nos jeunes à l'étranger.

Une voix: Des membres de la Compagnie sont allés à Cuba.

M. Rose: Je ne relèverai pas cette interruption, car elle semble traduire le genre de préjugé qui a engendré divers articles du projet de loi d'un caractère extrême. Je dirai ceci: Aucun membre de notre parti ni d'aucun autre n'approuve la moindre activité séditieuse ou subversive au sein de la CJC. Mais lorsque les travailleurs de la Compagnie quittent le service social pour un type de travail qui risque de prêter à controverse, je ne crois pas qu'ils puissent éviter les heurts avec les

tenants de certains préjugés politiques et avec certains pouvoirs établis.

Une voix: Surtout les dinosaures libéraux.

M. Rose: Le ministre a déclaré dans son introduction qu'il croit à l'intégrité des êtres humains. Néanmoins, il semble que les divers articles du projet de loi ne reflètent pas cette confiance. Nous essayons de créer une petite organisation tranquille et apolitique qui s'occupera de travail social à l'échelle régionale sans participer au développement communautaire. Il me semble que nous essayons ainsi d'obtenir des travailleurs sociaux à bon marché. Si nous allons retirer aux volontaires leur liberté d'action, leur initiative et mettre en veilleuse leur esprit créateur, ils auront bien peu de motifs de rester volontaires. Au lieu de travailler pour un salaire mensuel de \$200, ils préféreront démissionner, organiser leur propre syndicat et exiger les traitements que l'on verse aux travailleurs sociaux professionnels.

On a fait grand état du gaspillage et de la mauvaise administration de la Compagnie et on nous a répété que les projets de la CJC avaient été mal conçus et coûteux. Nous ne pourrions probablement jamais mesurer le bien et l'espoir qu'ont produits les projets couronnés de succès. Si l'on situait l'affaire dans sa propre perspective, on verrait que cet organisme a coûté au Canada environ 10 cents par habitant par an.

• (4.40 p.m.)

L'orateur précédent a dit, et je l'approuve, que la mesure prise par le gouvernement telle qu'elle est précisée dans ce projet de loi va à l'encontre du concept du partage de la prise de décision ordinairement appliqué non seulement dans le monde du travail mais aussi dans les universités. Il serait regrettable, à mon avis, que cette organisation ne reflète pas réellement dans sa structure les termes utilisés par le premier ministre dans son préambule et qu'elle devienne une sorte de reflet déformé de ce qui a probablement été la loi la plus altruiste et la plus progressiste qui soit jamais sortie du Parlement.

[Français]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, à la suite des déclarations que nous venons d'entendre en cette enceinte, nous pouvons dire que de bonnes intentions ont été exprimées.

De là à croire, cependant, que les déclarations de l'honorable secrétaire d'État (M. Pelletier) constituent le baume nécessaire pour répondre à toutes les accusations lancées contre la Compagnie des jeunes Canadiens, lesquelles pourraient de nouveau disparaître par l'adoption et le renvoi au comité du bill

[M. Rose.]